

Enjeux croisés des Stratégies nationales de développement durable et de la responsabilité sociétale des entreprises.

Expériences et négociations en cours

Christian Brodhag

Délégué interministériel au développement durable, France

Learning Centre, Mardi 1er mai 2007

10:00 - 1:00 Salle de Conférence B

Atelier de sensibilisation et d'information sur les stratégies nationale de
développement durable (NSDS Workshop - in French) Sponsors: OIF, IEPF

L'objectif de la formation est de connaître les principaux éléments de mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable et de maîtriser la question de la responsabilité sociétale de façon à engager les entreprises en soutien aux objectifs des politiques nationales (Stratégies de lutte contre la pauvreté, Stratégies Nationales de développement durable...). Les mécanismes de négociation en cours seront évoqués de façon à mobiliser les pays francophones.

Plan

- Stratégies nationales de développement durable (objectifs et organisation)
- Origine et nature de la RSE (Christian Brodhag)
- Travail par atelier sur les enjeux des SNDD et RSE dans le contexte des PED
- Description du processus de l'ISO26000 et des principaux thèmes en discussion, fonctionnement du réseau francophone RS DD (Isabelle Blaes)

Les SNDD à Johannesburg

- Inciter « les autorités compétentes à tous les niveaux à prendre en compte le développement durable lors de la prise des décisions, ayant trait notamment à la **planification** du développement à l'échelon **national** et à l'**échelon local**, aux dépenses d'équipement, au **développement des entreprises** et à la passation des **marchés publics**. Il faudra pour cela prendre les mesures ci-après aux niveaux international, régional et national :
- a) Fournir un **appui à l'élaboration de stratégies** et de programmes **de développement durable**, notamment pour la prise de décisions concernant les dépenses d'équipement et le développement des entreprises; » (SMDD, Johannesburg, 2002: §19).
- UN DESA a défini une SNDD comme: « **un processus coordonné, participatif et itératif de jugements et d'actions permettant d'atteindre des objectifs économiques, environnementaux et sociaux d'une façon équilibrée et intégrée aux niveaux nationaux et locaux** » (Guidance in Preparing a National Sustainable Development Strategy, Background Paper, Outcome of the International Forum of Accra, DESA/DSD/PC2/BP13).

© www.brodhag.org

Une Stratégie Nationale de Développement Durable

- Le terme "stratégie" est utilisé pour désigner toute démarche visant à déterminer la meilleure façon possible de parvenir à un but global et à long terme. Une stratégie établit les priorités et les objectifs, ainsi que différentes étapes, ou jalons, ou résultats intermédiaires pour les atteindre.
- **Une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) est un processus de planification stratégique participatif et récurrent destiné à atteindre, de manière équilibrée et intégrée à tous les niveaux (du niveau national au niveau local), des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, dans une perspective d'équité intra- et intergénérationnelle.**
- **Une SNDD est avant tout un cadre stratégique englobant l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles d'un pays. Il ne s'agit donc pas d'une stratégie "en plus", venant s'ajouter aux autres déjà existantes et compliquer dès lors un peu plus la politique gouvernementale.**
- *Orientations pour la mise en œuvre d'une Revue par les Pairs d'une Stratégie Nationale de Développement Durable. Guide Pratique. IEPF, 2007*

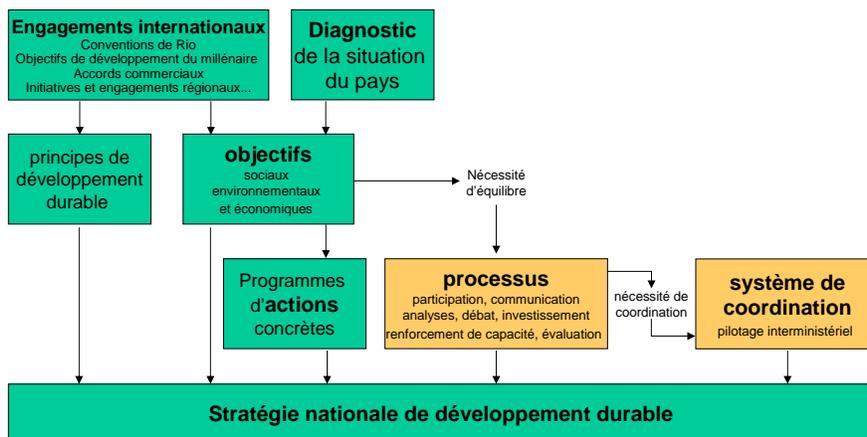
© www.brodhag.org

Pourquoi une SNDD ?

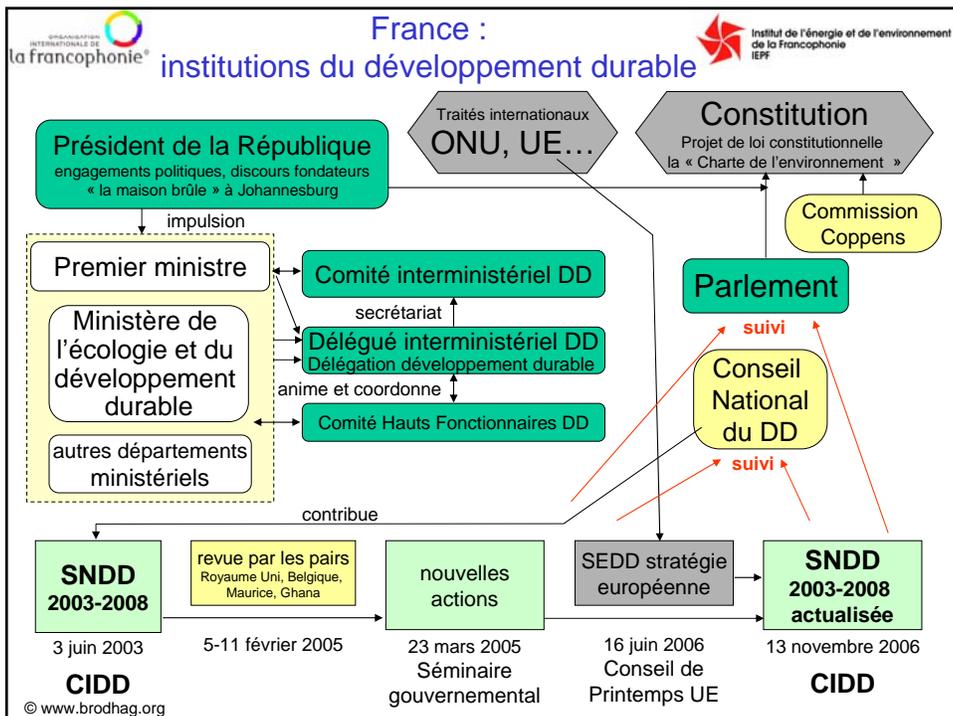
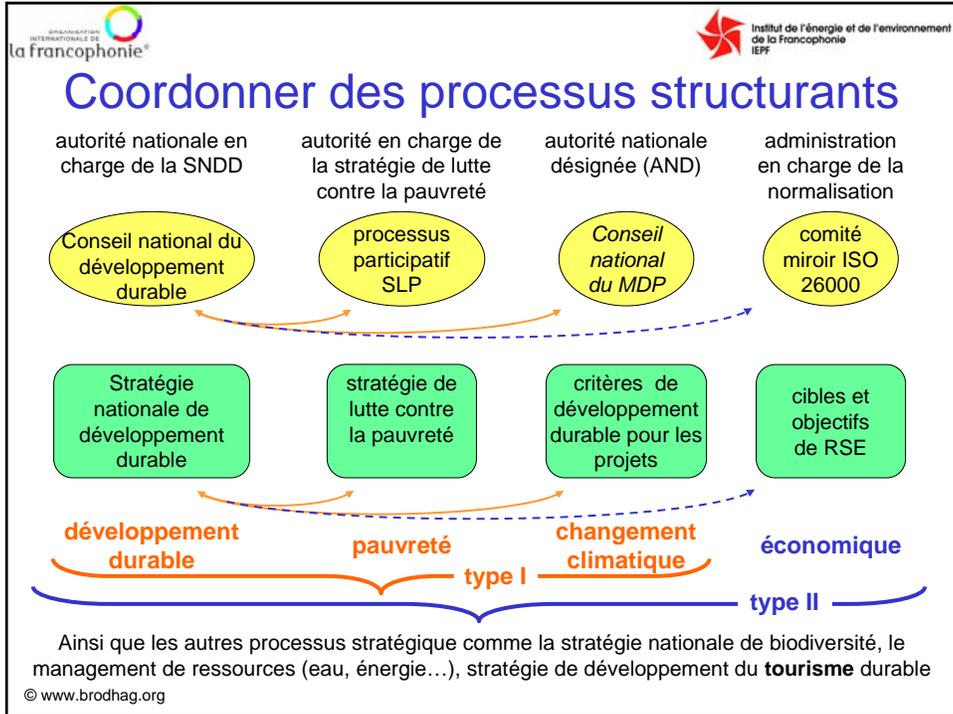
- mettre en place des systèmes **flexibles** pour **améliorer en permanence** la gestion des affaires publiques afin de promouvoir la cohérence entre les diverses mesures prises (politiques, stratégies, programmes sectoriels, etc.);
- **impliquant la société toute entière**
- autorisant le partage des enseignements de l'expérience et des solutions, la négociation dans un climat de transparence, la **coopération** et la concertation ;
- passer d'une vision axée sur les actions à mener (projets, réformes législatives, etc.) à une conception axée sur la **cohérence**, l'intégration et les résultats (**l'impact** des mesures prises) ;
- passer d'une planification sectorielle à une **planification intégrée** qui met en exergue les synergies d'action à exploiter ;
- **optimiser** l'usage des **moyens** disponibles, en évitant les doubles emplois et en recherchant les **synergies** intersectorielles et inter-territoriales ;
- réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure pour enclencher un **processus de développement** animé et financé de l'intérieur ;
- favoriser la **mobilisation des financements** additionnels de la coopération en établissant un cadre cohérent et attractif pour les bailleurs de fonds ;
- *Orientations pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable, Guide Pratique, IEPF/OIF, 2007 ; OCDE, 2001. Guide pratique pour les stratégies de développement durable*

© www.brodhag.org

Différents composants des Stratégies nationales de développement durable



© www.brodhag.org



France : Charte de l'environnement Loi constitutionnelle 2005 – 205 du 1^{er} mars 2005

- La reconnaissance au niveau constitutionnel du droit de l'homme à vivre dans un environnement sain donnerait à ce principe une valeur égale aux droits fondamentaux, comme la liberté de circuler ou le droit de propriété.
- Le premier alinéa du Préambule de la Constitution a été changé pour la première fois dans l'histoire de la 5^{ème} République :
- **Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2005.**

Les 10 articles de la charte

- Art. 1^{er}. - droits
- Art. 2. - devoirs
- Art. 3. - limitation des atteintes
- Art. 4. - réparation des dommages.
- Art. 5. - principe de précaution
- Art. 6. - développement durable**
- Art. 7. - information et participation.
- Art. 8. - éducation et formation
- Art. 9. - recherche et innovation
- Art. 10. - action internationale

Charte votée par le Congrès réuni à Versailles le lundi 28 février 2005

Europe France : SEDD § SNDD : 7 défis clés

Changement climatique et énergie propre



Transport durable

Conservation et gestion des ressources naturelles



Production et consommation durables

Santé publique, prévention et gestion des risques



Inclusion sociale, démographie et immigration

Pauvreté dans le monde et défis internationaux en matière de développement durable



Éducation et formation



Recherche et développement

gouvernance

France : cadre de référence des démarches territoriales de développement durable

Comment ?

5 éléments déterminants de la démarche

- la participation :
- la stratégie d'amélioration
- la transversalité
- l'organisation du processus décisionnel
- l'évaluation

Un processus d'amélioration continue

- Document incluant des exemples et des bonnes pratiques
- Dispositif régional de mobilisation
- Système de reconnaissance pour labelliser

© www.brodhag.org

Quoi ?

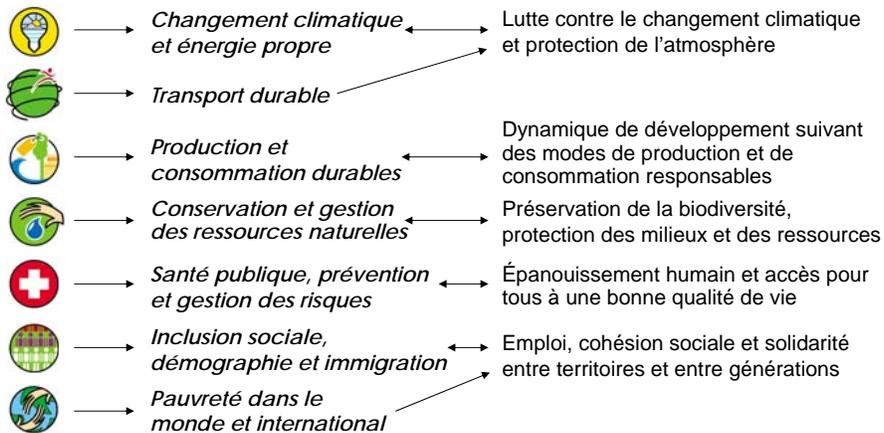
5 finalités

- Épanouissement humain et accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Emploi, cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Cohérence « verticale »

7 défis clés SEDD SNDD
Stratégie européenne de développement durable
Stratégie nationale de développement durable

Cadre de référence des démarches territoriales de développement durable (Agenda 21)



© www.brodhag.org

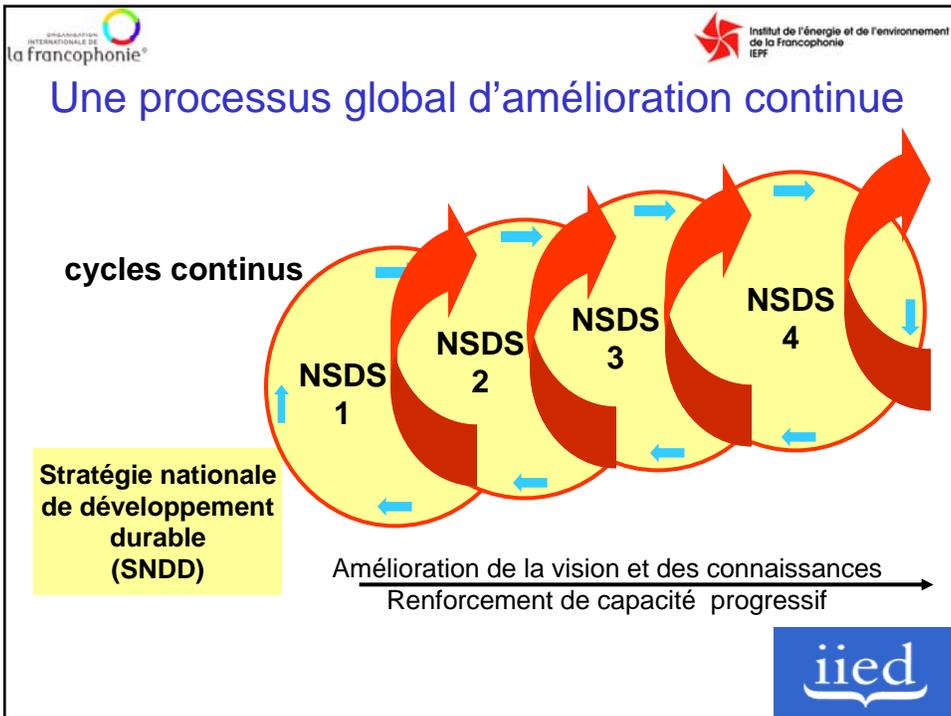
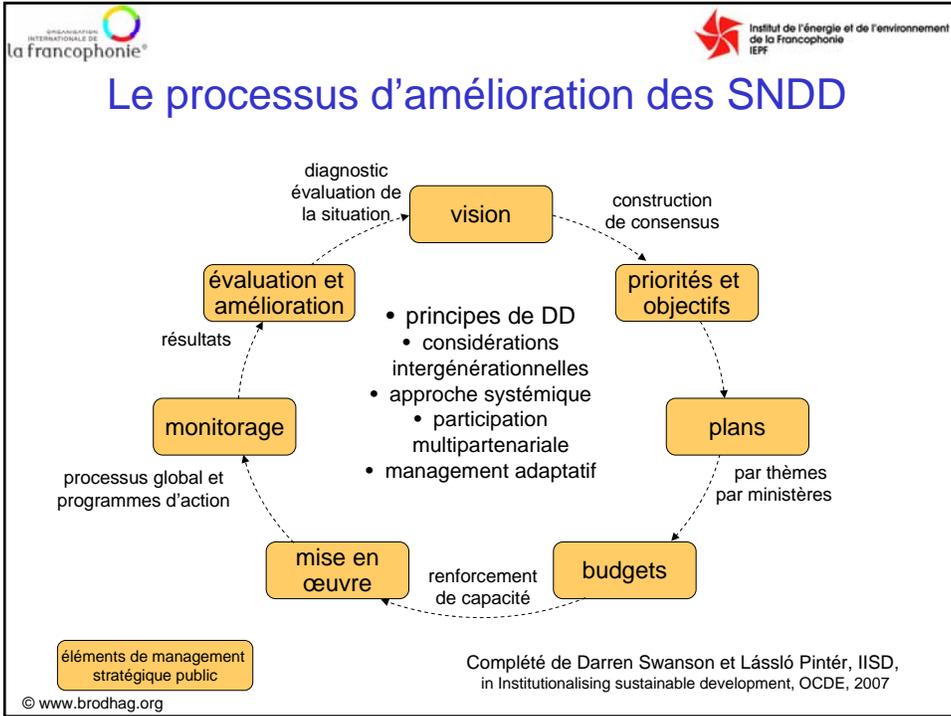


Schéma général d'une Revue par les Pairs et chronologie approximative

Étape préliminaire

1 2 3 4

Prise de Décision

- Acteurs / Structure de concertation
- Autorité meneuse
- Avec ou sans consultant indépendant
- Communication
- Évaluation des coûts
- Budgétisation
- Obtention de fonds

Quatre Étapes clés

5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 mois

1 - Phase préparatoire

- Mobilisation des ressources
- Mobilisation des participants
- Élaboration d'un rapport initial de contexte
- Choix et engagement des pays pairs
- Définition de la portée et de la couverture de la Revue par les Pairs

2. L'évaluation

- Recherche d'information complémentaire
- Rapport final de contexte
- Séminaire de Revue par les Pairs : 4-5 jours

3. Le rapport final

- Ébauche avant le Séminaire de Revue
- Compilation des comptes-rendus des sessions
- Concertation entre Pairs et Autorité meneuse
- Consensus sur les conclusions et recommandations
- Rédaction finale après le Séminaire, à charge de l'Autorité meneuse
- Approbation par les Pairs et les parties prenantes du pays cible

4. L'après-revue

- Communication / Diffusion par la presse
- Brochure (rapport intégral)
- Cahier ou dépliant (résumé)
- CD-rom et affichage sur web
- Information
- implication active

27 26 25 24 23 22 21 20 19 18 17 mois

Vers une amélioration continue

- Mise en application des recommandations
- Plan d'action + Calendrier
- Évaluation ou rapport au bout d'un an
- Leçons et effets pour les Pairs eux-mêmes

Passage à l'acte

Revue par les pairs



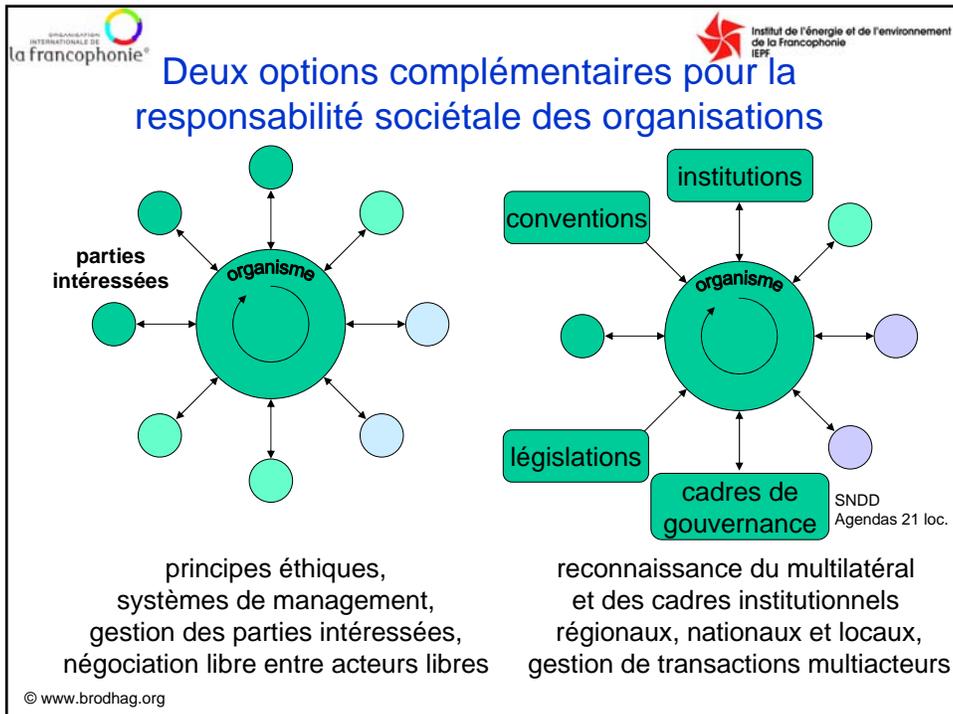
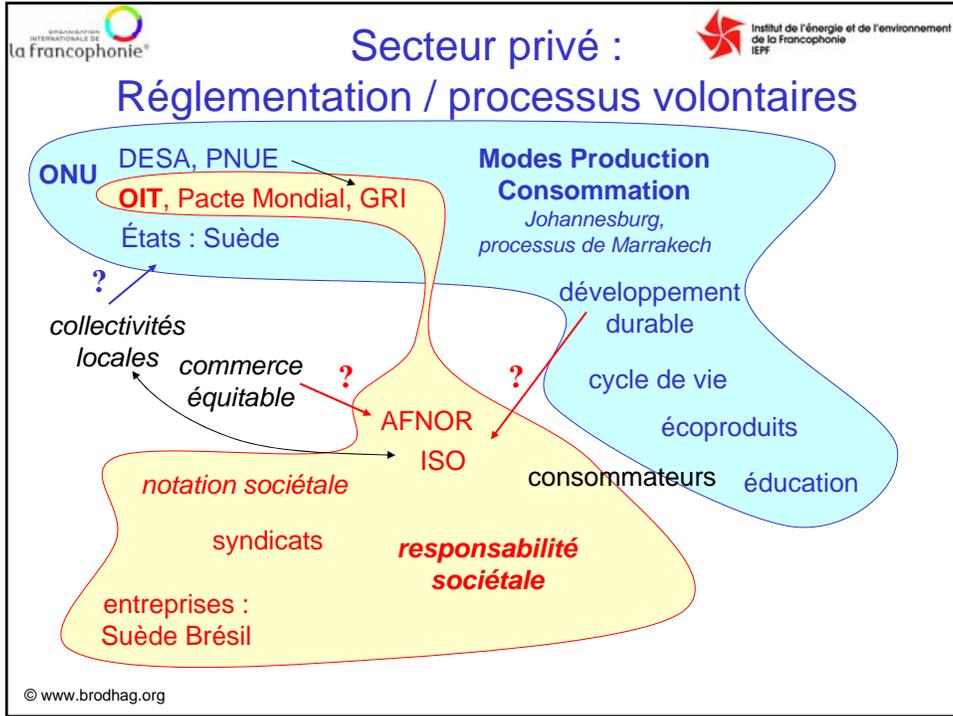
- Atelier méthodologique
 - Paris, novembre 2004, 2 jours
 - objectif : élaborer une méthode générique qui propose un menu d'options (adaptabilité)
 - phase préparatoire pour la revue pilote française pour définir les contours de l'exercice et sélectionner les options
- Élaboration d'un rapport de contexte
- Séminaire de revue par les pairs
 - Paris, février 2005, 5 jours
 - 4 sessions, autour de 4 composants de la SNDD : processus, contenu, résultats, suivi et indicateurs
 - pour chaque session :
 - réponses et commentaires des experts français
 - partage d'expériences des pays pairs

Les quatre éléments d'une stratégie

- **Le processus stratégique** : une série de principes de développement durable et de mécanismes de mise en œuvre s'appliquant en priorité à la politique gouvernementale et impliquant aussi l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.
- **Le contenu de la stratégie** : analyse de la situation dans le pays; identification d'une vision à long terme ; **orientations** et **axes prioritaires**, engagements sur des objectifs ; intégration de politiques sectorielles et plans d'action de développement durable précis
- **Les résultats de la stratégie** qui ont (déjà) été obtenus dans le pays au cours des étapes précédentes sous forme d'innovations et de changements qui ont amélioré la situation de certains secteurs
- **Le suivi** de la mise en œuvre du plan stratégique **et l'apprentissage** qui est opéré grâce à des mécanismes de suivi-évaluation et d'amélioration continue, en utilisant notamment des indicateurs de développement durable.
- *Orientations pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable, Guide Pratique, IEPF/OIF, 2007*

Stratégie de développement durable

- **Type I : Action publique**
 - Identification des enjeux collectifs
 - Programme d'action de l'administration
 - Mobilisation des leviers publics : réglementation et fiscalité
- **Type II : engagement de l'ensemble des parties intéressées**
 - Id avec type I + engagement des acteurs
 - Processus de coopération,
 - Programme d'action géré par chaque acteur
 - État : coordination stratégique et garant du diagnostic partagé et du processus d'évaluation

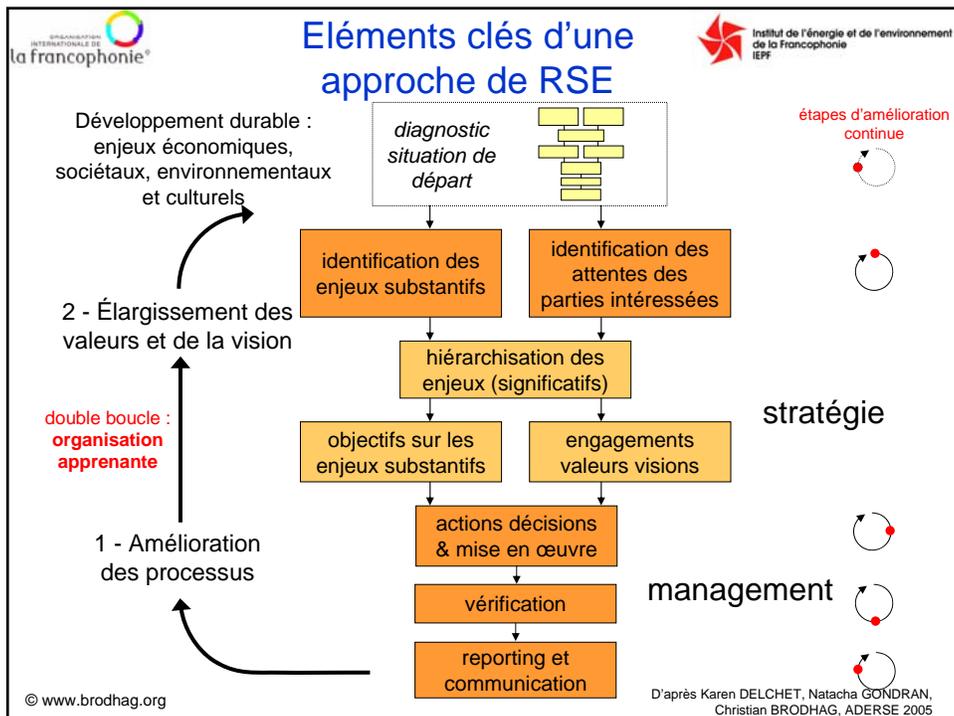


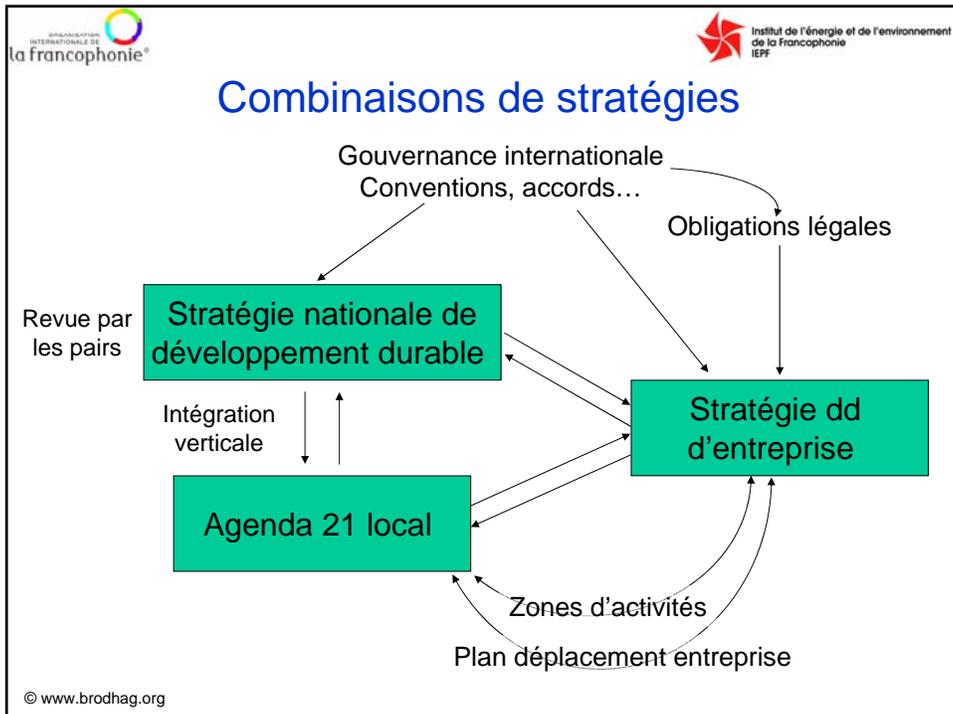
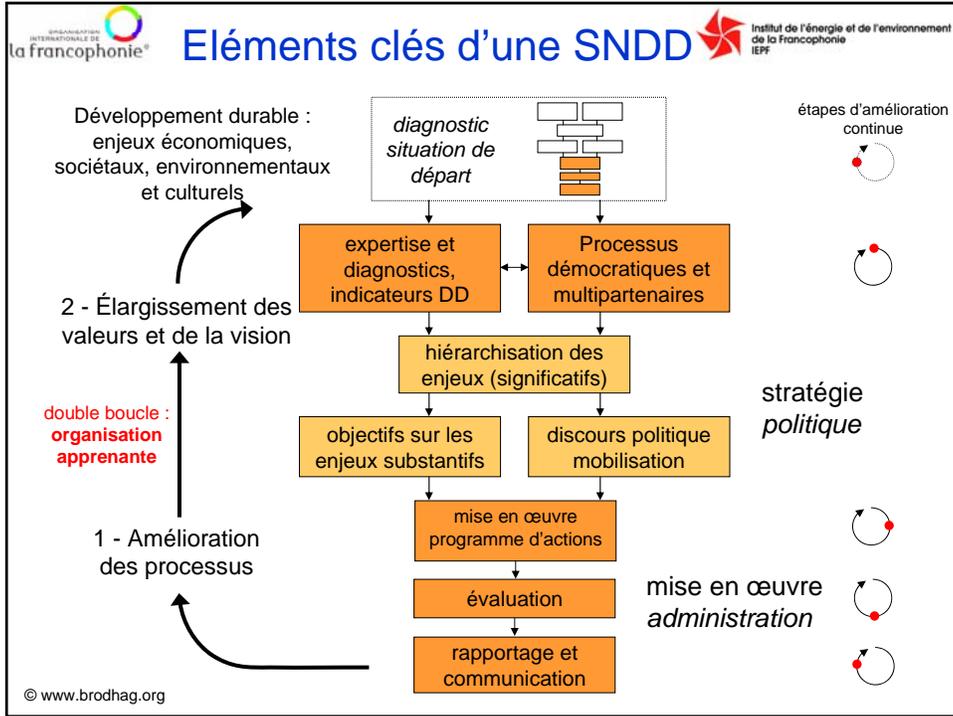


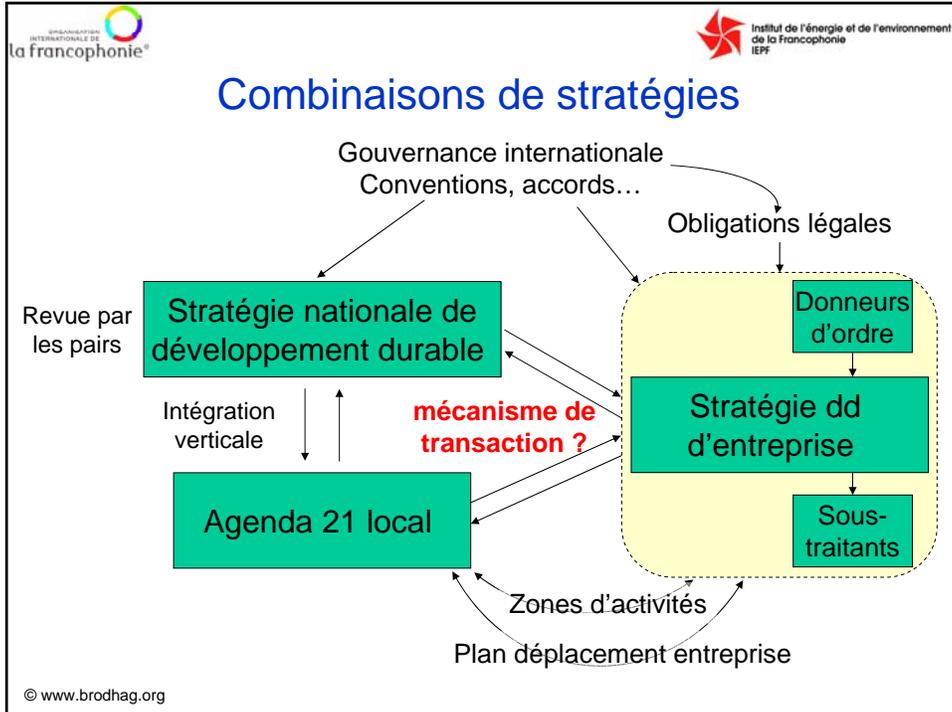

Questions posées pour les normes sectorielles

- Commerce équitable, une alternative :
 - La représentation de la communauté locale se réduit à la coopérative qui décide de l'usage de la plus value du marché
 - Un pouvoir légitime, démocratique ou coutumier, représente la communauté pour allouer les ressources (terres, eau...) et l'usage de la plus value (école, infrastructure...)
- Certification du bois tropical,
 - Il n'apparaît pas possible, selon les recommandations de la Commission européenne, d'intégrer dans les marchés publics certains critères définis par les systèmes de certification tels que ceux liés à la protection des populations dépendantes des forêts, par exemple
 - Quelle procédure permet de protéger les droits de ces populations
- La relation entre l'activité économique et la communauté de production est un problème générique, à traiter de façon globale : un processus Agenda 21 local ?

© www.brodhag.org







ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie IEPF

Pour en savoir plus

- www.iepf.org
- www.developpementdurable.gouv.fr
 - CIDD, SNDD actualisée, CPHFDD
- www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr
- www.effet-de-serre.gouv.fr
 - Mission Interministérielle de l'Effet de Serre
- www.onerc.gouv.fr
 - Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique
- www.dd-pratiques.org
 - Observatoire national des Agendas 21, 4D et Comité 21, avec l'AMF et le MEDD
- www.mediaterre.org/rsdd

© www.brodhag.org